



CENTRE
DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE TARN ET
GARONNE

Présentation du partenariat CDG82 - FIPHFP

*Un nouveau service pour les collectivités :
Handicap et Maintien dans l'Emploi*

Journée territoriale SST – 13 octobre 2016





Inclusion

Handicap

Formation

Aménagement

Accessibilité

Agents

Maintien dans l'emploi

Restrictions

Collectivités

Inaptitude

Reclassement

Adaptation

Accompagnement

RQTH

Financement

Maladie



1

Le Pôle SST :
Nouvelle(s)
organisation /
compétences

2

**La Convention
CDG-FIPHFP:**
Actions menées
pour les collectivités

1

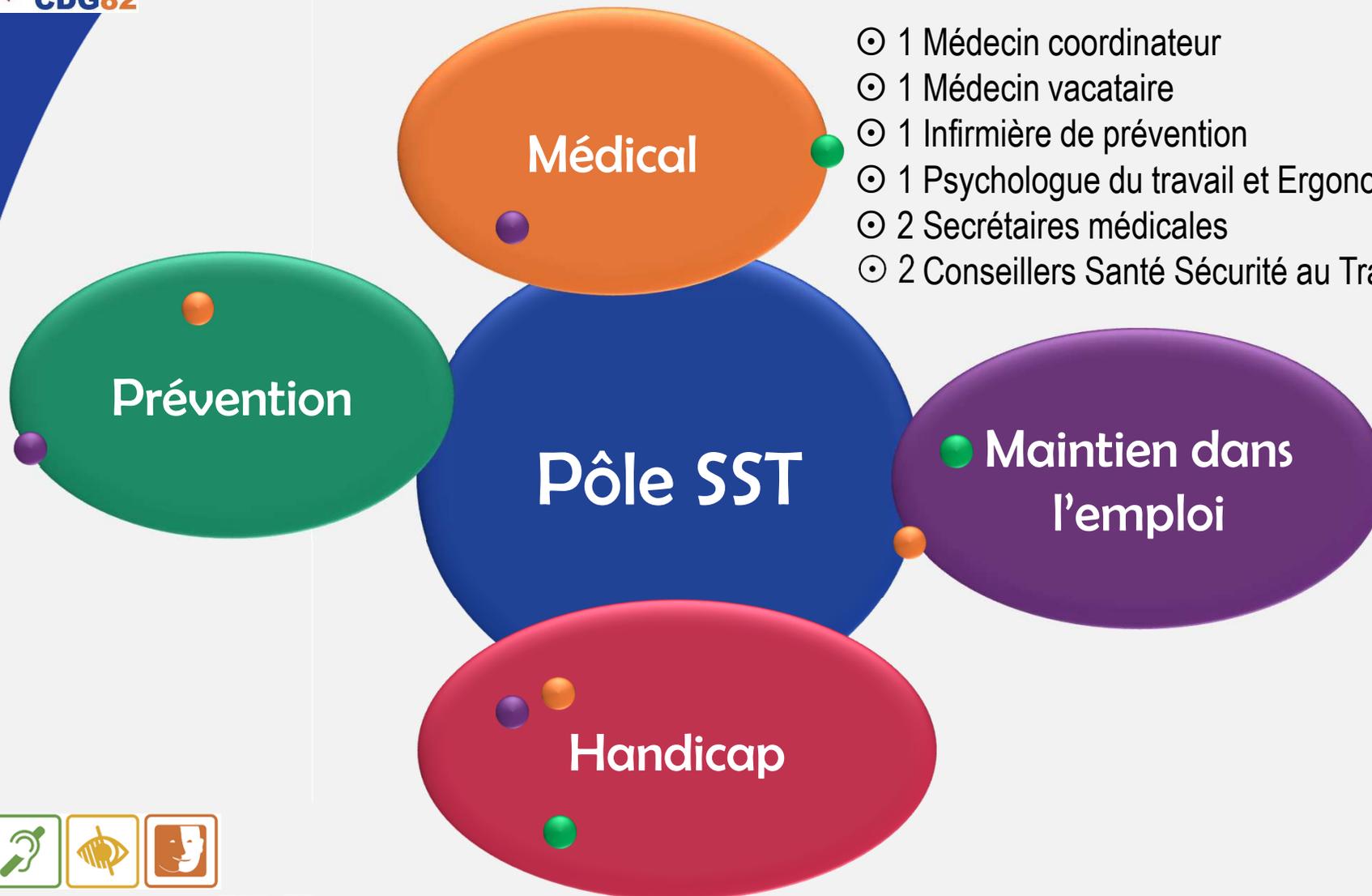
Le Pôle SST :
Nouvelle(s)
organisation /
compétences

Qui sommes-nous ?



Une équipe pluridisciplinaire

- ⊙ 1 Médecin coordinateur
- ⊙ 1 Médecin vacataire
- ⊙ 1 Infirmière de prévention
- ⊙ 1 Psychologue du travail et Ergonome
- ⊙ 2 Secrétaires médicales
- ⊙ 2 Conseillers Santé Sécurité au Travail





Nouveaux partenaires

Loi du 11
février 2005
pour l'égalité
des droits et
des chances

Fond
d'Insertion
Personnes
Handicapées
dans la F.P.

emploi
fiphfp
handicap

Missions du
FIPHP

- ⊙ Changer le regard sur le Handicap
- ⊙ Impulser une dynamique d'inclusion du Handicap
- ⊙ Aider les employeurs publics

cap
emploi
ressources handicaps

Organisme
de
Placement
Spécialisé

Missions du
Cap Emploi

Loi du 30
juin 1975

- ⊙ Favoriser l'embauche des TH
- ⊙ Accompagner les TH vers l'autonomie
- ⊙ Aider les employeurs à l'intégration de TH

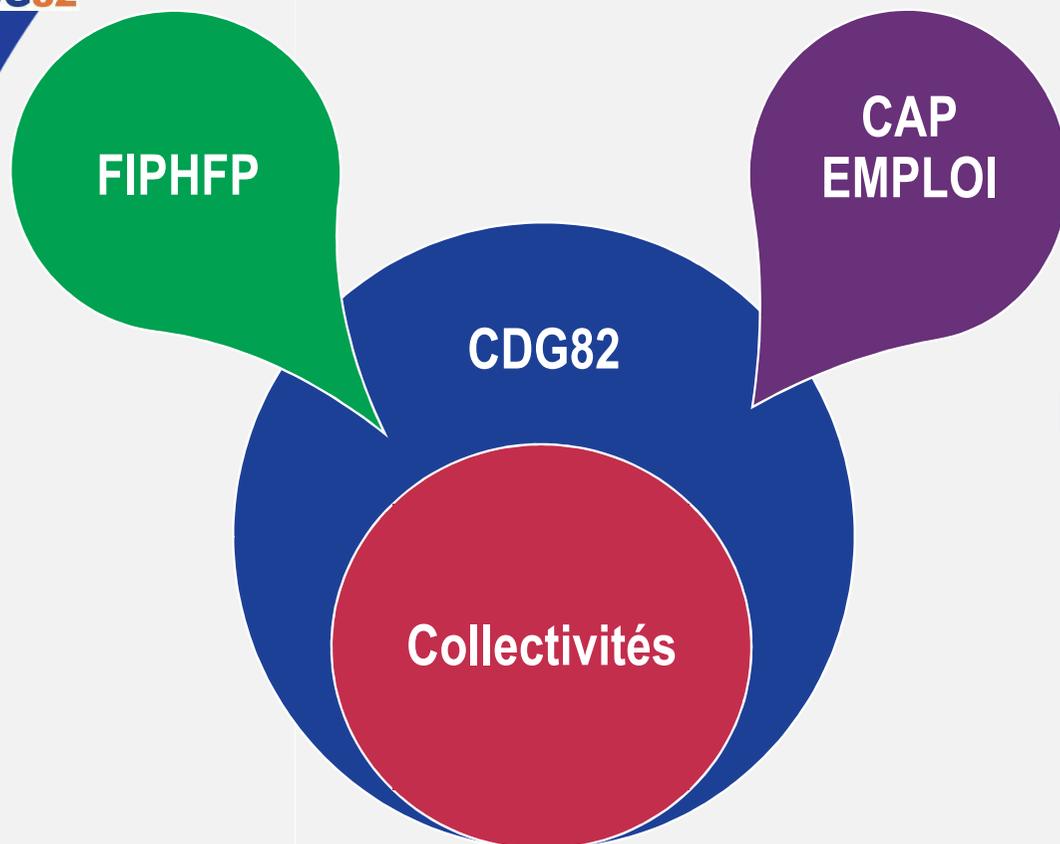
1

Le Pôle SST





Convention CDG82 - FIPHFP

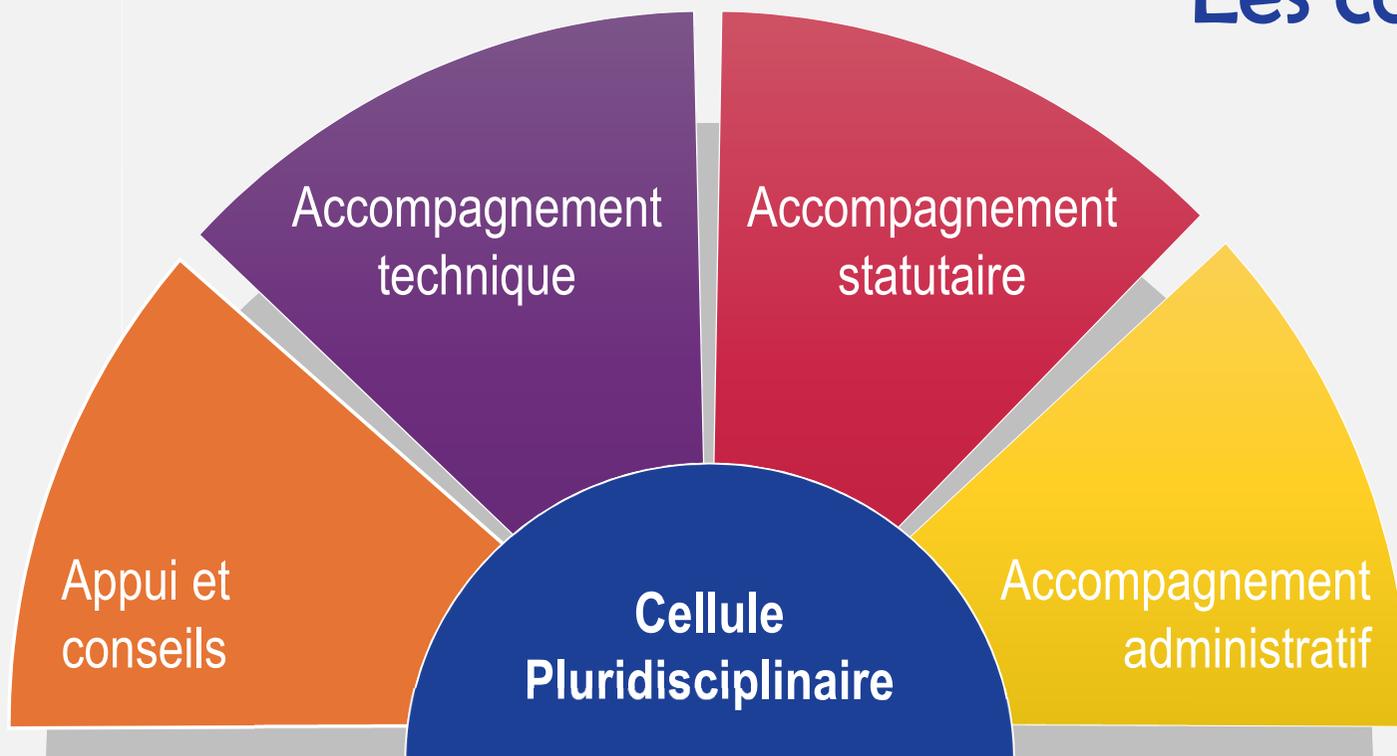


La mission « Handicap et Maintien dans l'emploi » :

- ⊙ Informer les collectivités sur leurs obligations et leurs droits
- ⊙ Accompagner, conseiller et soutenir dans les problématiques liées à l'insertion et au maintien dans l'emploi

Un nouvel engagement pour renforcer l'accompagnement des collectivités





- Correspondant Handicap
- Médecin de prévention

Demandes collectivités

Experts :

- Pôle SST
- Service Carrières
- Service Retraites
- Service Emploi et remplacement



Quelles actions ?

2

La Convention
FIPHFP-CDG :
Actions menées
pour les collectivités





Information -
Sensibilisation
- Formation



Aide au processus
de recrutement



Maintien dans
l'emploi -
Aide au
reclassement





Informer / Former les différents acteurs

- ⊙ Elus
- ⊙ Directeurs
- ⊙ Gestionnaires RH
- ⊙ Membres CHSCT
- ⊙ Assistants de prévention
- ⊙ Agents

Mener des actions de sensibilisation

- ⊙ Rencontres thématiques
- ⊙ Tables rondes
- ⊙ Sensibilisation du collectif de travail

Créer une campagne de communication

- ⊙ Supports de communication
- ⊙ Plaquettes d'informations
- ⊙ Site Internet





Favoriser l'insertion et le recrutement de travailleurs handicapés

- ⊙ Conseils statutaires dans le processus de recrutement
- ⊙ Préconisations dans l'adaptation du poste et recherches d'aides

Favoriser le recrutement d'apprentis TH

- ⊙ Aide de 80% du coût salarial
 - ⊙ Prise en charge du coût de formation
 - ⊙ Prise en charge de la rémunération du tuteur
- 1 apprenti de 16 ans en 1^{ère} année = reste à charge pour la CT moins de 40€/ mois**

Favoriser l'accueil de stagiaires handicapés

- ⊙ Développement de parcours de stages au sein de nos collectivités
- ⊙ 8 semaines de stage



Maintien dans l'emploi - Aide au reclassement

Accompagner dans le maintien dans l'emploi

- ⊙ Étude de poste pour aménagement/adaptation du poste de travail
- ⊙ Recherche des subventions et montage de demandes d'aides auprès du FIPHFP

Accompagner lors du processus de reclassement

- ⊙ Suivi du dossier auprès des instances médicales (en lien avec le Service Carrières)
- ⊙ Conseil : formation, bilan de compétences, bourse de l'emploi

Développer une expertise dans l'accessibilité

- ⊙ Validation, vérification des diagnostics accessibilité existants
- ⊙ Accompagnement dans la réalisation de diagnostics accessibilité des locaux professionnels

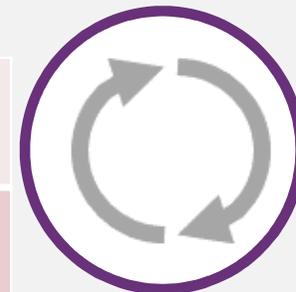


Exemple d'aménagement d'un poste de travail



Situation rencontrée	Agent avec une RQTH avec restriction médicale
Actions du Pôle	Étude de poste réalisée par le Conseiller SST
Mesures préconisées	Réaménagement complet du poste de travail : <ul style="list-style-type: none">- Allongement de la banque d'accueil- Amélioration du poste existant avec respect des mesures de prévention pour le travail sur écran
Financement	<ul style="list-style-type: none">- Coût total de l'opération : 5 500 €- Aide à l'aménagement du poste 4 770 € → Prise en charge par le FIPHFP du surcoût lié à la compensation du handicap





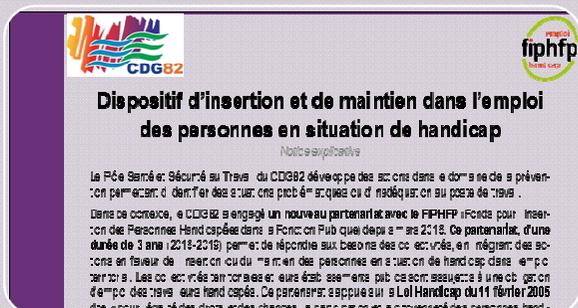
Situation rencontrée	- Agent en situation de reclassement suite à des complications d'une maladie professionnelle
Actions du Pôle	Etude de poste réalisée par le Médecin de Prévention et les Conseillers SST
Mesures préconisées	Réaménagement de la banque d'accueil Adaptation du poste de travail informatique : <ul style="list-style-type: none">• Souris, clavier spécifiques, casque de commande• Achat de logiciels pour compenser le handicap Formations de l'agent et mise en place d'un binôme de travail
Possibilités de financement	- Aménagement du poste jusqu'à 10 000€ - Formations de l'agent liées à son reclassement , liées aux outils de travail liés à la compensation de son handicap - Aménagement du véhicule personnel de l'agent dans le cadre des déplacements domicile / travail jusqu'à 10 000€





POUR ALLER PLUS LOIN... de nouveaux outils



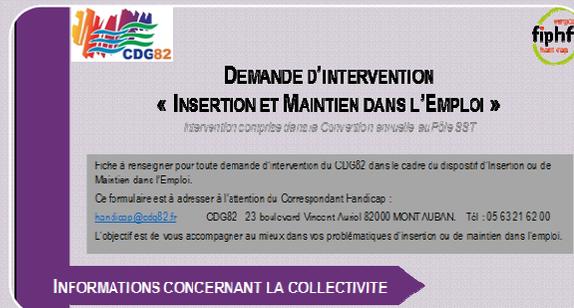


Dispositif d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Notice explicative

Le Pôle Santé, Sécurité au Travail du CDG82 développe des actions dans le domaine de la prévention permettant d'éviter des situations problématiques ou d'insécurité au poste de travail.

Dans ce contexte, le CDG82 a engagé un nouveau partenariat avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) depuis le 1er mars 2018. Ce partenariat, d'une durée de 3 ans (2018-2020) permet de répondre aux besoins des collectivités, en mettant des actions en faveur de l'insertion ou du maintien des personnes en situation de handicap dans l'emploi territorial. Les collectivités territoriales aura été assés publiees assés à une collectivité de l'emploi des personnes handicapées. Ce partenariat s'appuie sur la Loi Handicap du 11 février 2005 dite « pour l'égalité des territoires, le handicap et la citoyenneté des personnes handicapées ».



DEMANDE D'INTERVENTION
« INSERTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI »

Intervention comprise dans la Convention annuelle au Pôle SST

Fiche à renseigner pour toute demande d'intervention du CDG82 dans le cadre du dispositif d'insertion ou de maintien dans l'emploi.
 Ce formulaire est à adresser à l'attention du Correspondant Handicap :
 handicap@cdg82.fr CDG82 - 23 boulevard Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN - Tél : 05 63 21 62 00
 L'objectif est de vous accompagner au mieux dans vos problématiques d'insertion ou de maintien dans l'emploi.

INFORMATIONS CONCERNANT LA COLLECTIVITE



Le CDG82, un outil au service des collectivités

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne

Grand public >

Vous êtes ici : Accueil

- Accueil
- Le CDG82
- Les Instances consultatives

Notice explicative du dispositif d'insertion et de maintien dans l'emploi

Formulaire de saisine du CDG sur des questions relatives au handicap

Création d'un espace dédié sur le site du Centre www.cdg82.fr



CENTRE
DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE TARN ET
GARONNE

Contact :

Gaëlle DUFOUR - Correspondante Handicap du CDG82

Charlotte DIRAT – Assistante / conseillère SST

Tél. : 05 63 21 62 00 handicap@cdg82.fr

Merci de votre attention

